

ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS D'ÉLECTRICITÉ D'AFRIQUE
RESEAU AFRICAIN DES CENTRES D'EXCELLENCE EN ELECTRICITE (RACEE)



**Note conceptuelle, de la 13^{ème}
Session statutaire du Comité de pilotage du RACEE**

Réunion en présentiel, le lundi 5 juin 2023 à Lilongwe (Malawi)



**Note Conceptuelle du Comité de pilotage statutaire n°13
du Réseau Africain des Centres d'Excellence en Electricité (RACEE)**

Le 5 juin 2023 à Lilongwe (Malawi)

Contexte

La treizième session du comité de pilotage du RACEE se déroulera le 5 juin 2023 à Lilongwe (Malawi) en marge de la 57^{ème} assemblée Générale ordinaire de l'ASEA qui se tiendra au Centre international de conférences de BINGU (CICB).

COPIE élargi : La 13^{ème} session du Comité de pilotage statutaire sera élargie aux Directeurs généraux des sociétés d'électricité membres de l'ASEA et aux premiers responsables des pools énergétiques (les secrétaires généraux) ainsi qu'aux représentants des bailleurs de fonds.

1- Réseau Africain des Centres d'Excellence en Electricité (RACEE)

Le Réseau Africain des Centres d'Excellence en Electricité (RACEE) est une initiative continentale menée sous l'impulsion de l'Association des Sociétés d'Electricité d'Afrique (ASEA) et soutenue par le Fonds Africain de Développement (FAD/BAD), l'Agence Française de Développement (AFD) et les Sociétés d'Electricité d'Afrique (SdE). Le RACEE a été officiellement créé le 12 décembre 2013 par la Résolution-2 adoptée à la 47^{ème} Assemblée générale de l'ASEA. Le lancement effectif du réseau s'est fait en février 2016.

1.1 l'Identité du projet

Tableau 1 : Résumé des principales informations sur le projet RACEE.

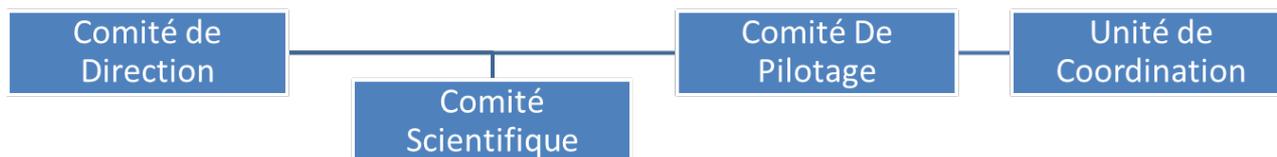
Numéro du projet :	Don FAD/BAD: Convention BAD : 2100155029817 Don AFD: Convention AFD : CZZ 1982 01 H
Titre du projet :	Réseau Africain des Centres d'Excellence en Electricité (RACEE)
Nom de l'organisation :	Association des Sociétés d'Électricité d'Afrique(ASEA)
Responsable du projet :	M. MITICHE Reda El Hadi, Coordonnateur du RACEE
Date de mise en vigueur projet :	Février 2016
Date de clôture du projet (prorogée) :	31 Décembre 2023

1.2 Objectif général du projet

L'objectif général du RACEE est d'améliorer la performance du secteur de l'électricité et d'intensifier les échanges régionaux grâce au renforcement des capacités techniques et managériales des ressources humaines dans les différents domaines, ainsi que la gouvernance dans le secteur.

1.3 Structure organisationnelle du RACEE

La structure organisationnelle du RACEE comprend trois organes de gouvernance :



1. **Le Comité de Direction de l'ASEA** assume le rôle d'organe de gouvernance politique assurant le relais avec les autorités politiques du secteur;

Le Comité Scientifique de l'ASEA assumera le rôle d'organe consultatif de conseil scientifique. Il est créé en son sein un Comité d'étude Formation et Développement des Ressources Humaines ;

2. **Le Comité de Pilotage**, son organe de gestion et de concertation assurant la gouvernance opérationnelle du projet qui tient deux sessions ordinaires par an.

3. **L'Unité de coordination**, est l'organe de mise en œuvre du projet chargé de la gestion et la mise en œuvre des activités inscrites au titre du projet. Elle est composée d'un coordonnateur du projet, d'un responsable commercial et marketing et d'un responsable des acquisitions.

1.4 Composante du RACEE

Concernant la composante du réseau, il comptait à son lancement, quatre Centres d'excellence qui sont : (CSTE/Maroc, EAL/Afrique du Sud, Institut de Formation en Electricité et Gaz-IFEG/Algérie, et KGRTC/Zambie).

Par la suite, par résolution du COPIL de juillet 2017, le réseau est passé à huit (08) Centres d'Excellence suite à l'admission de quatre nouveaux adhérents ci-après listés : Centre de Métiers de l'Electricité (CME/Côte d'Ivoire), National Power Institute of Nigeria (NAPTIN/ Nigeria), KenGen Geothermal Training Centre (KenGen GTC/Kenya), Aswan training Centre (ATC) et Mokattam Training Centre (EEHC/ Egypte) qui se sont joints à l'effort de formation entamé par le réseau au bénéfice du personnel des sociétés d'électricité d'Afrique. A la fin de l'année 2019, deux nouveaux centres intègrent le réseau : CFPK (STEG/Tunisie) et VRA Academy (VRA/Ghana) pour arriver à une composante de dix (10) Centres en formation d'excellence en électricité.

La mise en œuvre du RACEE, fait l'objet de suivi et d'évaluation à travers la présentation de rapports d'activités annuels et intermédiaires, devant le comité de pilotage, organe de gestion et de concertation assurant la gouvernance opérationnelle du projet qui tient deux sessions ordinaires par an.

2- Comité de Pilotage

Cet organe de gestion a ses attributions déclinées ci-après, ainsi que sa composition structurelle.

2.1 Attributions

Le Comité de Pilotage du RACEE est un organe de gestion et de concertation au sein du RACEE. Il a pour mission d'orienter et de superviser les activités du Réseau. A ce titre, il est notamment chargé de :

- Valider le Programme d'activités et le Budget annuel du Réseau, qui lui sont proposés par le Coordonnateur du RACEE, avant leur adoption par l'Assemblée générale de l'ASEA ;
- Valider les propositions d'attribution des subventions de formation ;
- Mettre en œuvre toute mesure permettant l'harmonisation des cursus pour une comparabilité des diplômes et des formations ;
- Valider les nouveaux cursus de formation proposés par les Centres d'Excellence.

2.2 Composition – Présidence

Le Comité de Pilotage est composé des membres suivants :

- a) Le Directeur des Infrastructures et de l'Énergie de la Commission de l'Union Africaine (Président du comité de pilotage) ;
- b) Un Représentant du Forum des Pools Énergétiques Régionaux Africains (Vice-Président) ;
- c) Le Directeur Général de l'ASEA ;
- d) Un représentant de la société hôte Côte d'Ivoire-Énergie ;
- e) Un représentant des partenaires financiers que sont la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Agence Française de Développement (AFD) ;
- f) Les Directeurs des Centres d'Excellence-

Il a été constitué et rendu opérationnel lors du lancement officiel du RACEE en Février 2016. C'est l'organe de délibération du RACEE, il siège en deux sessions annuelles dont une session budgétaire. Statutairement, le COPIL tient deux réunions l'an dont une des réunions se tient en marge avec les réunions annuelles de l'Association des Sociétés d'Electricité d'Afrique (ASEA).

3 Le COPIL dans sa 13^{ème} session statutaire

La 13^{ème} session statutaire du Copil se tiendra le 5 juin 2022 au Centre International de Conférences de BINGU à Lilongwe.

Le Copil se tiendra en deux temps, une première séance de 9 :00 à 12 :00 ouverte aux invités composés des DG des sociétés d'électricité membres de l'ASEA et des premiers responsables des pools énergétiques. Cette séance traitera des points inscrits à l'ordre du jour du Copil.

Une deuxième séance restreinte aux membres du Copil de 12 :15 à 12 :45 portera sur la lecture et l'approbation des résolutions de la 13^{ème} réunion statutaire du Copil du RACEE.

A cet effet,

3.1 Ordre du jour Copil

- Présentation du rapport d'activité annuel relatif à l'exercice 2022
- Présentation du rapport intermédiaire d'activité au 30 avril 2023
- Présentation de l'état de suivi financier au 30 avril 2023
- Projections des activités du 2^{ème} semestre 2023
- Statut du RACEE 2.0 (Présentation résumé)
- Divers (point sur l'implémentation de la démarche évaluation post formation au sein de CdE)

3.2 Résultats attendus de la 13^{ème} session du comité de pilotage

- L'approbation du rapport annuel d'activité du RACEE au 31 décembre 2022 (résolution 1)
- L'approbation du rapport d'activité intermédiaire et de la projection des activités du 2^{ème} semestre 2023 (résolution 2)

3.3 Les livrables

L'UdC du RACEE est appelée à livrer en prévision de ce Comité de pilotage les documents ci-après :

- La note conceptuelle de la 13^{ème} session statutaire du Copil du RACEE
- Le rapport d'activité intermédiaire au 30 avril 2023
- Etat de signature des avenants aux : protocoles d'adhésion au RACEE
- Les projets de résolutions (français – anglais).

**PROGRAMME DE LA 13^{ème} SESSION STATUTAIRE
DU COMITE DE PILOTAGE DU RACEE A LILONGWE**

ORDRE DU JOUR

N.B: Le projet de l'ordre du jour déroulé ci-dessous est décliné à titre indicatif et susceptible de subir des changements

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU RACEE, LE 5 JUIN 2023 DE 9h00 à 12h45		
<i>Lundi 5 juin 2023</i>		
CENTRE INTERNATIONAL DE CONFERENCES DE BINGU (CICB) LILONGWE (MALAWI)		
Horaire	Activité(s)	Responsable(s)
8H45-9H00	Accueil et installation des invités	les membres
9:00-10:10	Mot de bienvenue du Directeur Général de l'ASEA (5 mn)	DG ASEA
	Mot du Président de l'ASEA (5 mn)	
	Mot du représentant de l'AFD (5 mn)	
	Mot du représentant de la BAD (5 mn)	
	Mot d'ouverture du Président du Comité de Pilotage (5 mn)	Président COPIL
	Présentation des participants (5 mn)	Les membres
	Lecture et adoption du projet de l'ordre du jour (5 mn)	Coordonnateur UdC et les membres
	- Présentation du rapport d'activité annuel du RACEE au 31/12/2022 (15 mn) Présentation du rapport d'activité intermédiaire au 30 avril 2023 (15 mn) - Présentation de l'état de suivi financier arrêté au 30 avril 2023 (5 mn)	UdC et DAF
10 :10-10:45	Débat sur les documents présentés ; Orientations Copil	Les Membres du Copil
10: 45-11: 00	Pause-Café	
11:00-11:50	- Point sur la livraison des équipements (10 mn) - Point sur les études de faisabilité (5 mn) - Point sur l'implémentation de la démarche évaluation post formation au sein du RACEE (10 mn) - Projections 2eme semestre 2023 (10 mn) - Statut du RACEE 2.0 (15 mn)	UdC
11:50-12:30	- Débat sur les documents présentés ; Orientations Copil	Les Membres du Copil
	Fin de la 1^{ère} partie du COPIL	
12h30 – 12h45	- Lecture et validation des résolutions (réservé aux seuls membres du Copil) - Signature des résolutions	UdC et membres du Copil
12h45 : Fin de la Session statutaire du COPIL 13h00 : Déjeuner		